



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Descriptif du bien : **Maison individuelle construit(e) en 2006**

Adresse : **38 rue Marc DEBAT
65200 CIEUTAT**

Encombrement constaté : **Occupé, meublé.
Garage + atelier encombrés**

Nombre de Pièces :

Situation du lot ou des lots de copropriété

Numéro de Lot :

Etage :

Référence Cadastre : **NC**

Bâtiment :

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur PROTTUNG**

Qualité :

Adresse : **38 rue Marc DEBAT
65200 CIEUTAT**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **ARROYO Charles**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL CABINET BARRERE

Adresse : **8 bis Avenue Lasbordes 64420 SOUMOULOU**

N° siret : **47925940000022**

N° certificat de qualification : **B2C-0368**

Date d'obtention : **17/07/2015**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **B2C 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG**

16 rue Eugène DELACROIX

67000 STRASBOURG

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA france IARD**

N° de contrat d'assurance : **6992074704**

Date de validité du contrat d'assurance : **01/10/2017**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Annexe		
Garage n°2	Plafond - Charpente traditionnelle bois	Absence d'indice.
	Couverture - Ardoises naturelles	Absence d'indice.
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Parpaings, béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte de garage - Métal	Absence d'indice.
Atelier	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Couverture - Ardoises naturelles	Absence d'indice.
	Plafond - Charpente traditionnelle bois	Absence d'indice.
	Murs - Parpaings, béton	Absence d'indice.
	Porte - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
RDC		
Entrée	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
Chambre n°1	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Cuisine n°1	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC n°1	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale + papier peint	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

PROTTUNG 46283 16.06.17 T

2/8



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Séjour	Fenêtres - Aluminium	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier - Bois	Absence d'indice.
Bureau	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet bois	Absence d'indice.
Dégagement n°1	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Salle d'eau	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
WC	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale + papier peint	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher - Béton Parquet bois	Absence d'indice.
Cuisine n°2	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale + peinture	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
Cellier	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Portes Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Portes Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Garage n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte de garage - Aluminium	Absence d'indice.
1er		
Combles n°1		Absence d'indice.
Dégagement n°2	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
Salle d'eau/WC n°2	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Faïence murale	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
Dressing	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
Chambre n°3	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°4	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°5	Porte Ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice.
	Volets - PVC	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plafond Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	Combles maison inaccessibles du fait de l' inexistence d'un accès.



F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

L'ensemble des éléments boisés, cachés (poutres, poteaux, tous les éléments de charpentes inaccessibles car entièrement confinés par les aménagements sous combles, comme c'est le cas en l'espèce etc...) occultés par des habillages maçonnés, plâtrés, lambrissés, doublages entièrement cloisonnés, recouverts de laine de verre ou matériaux isolants, etc., l'ensemble des parties boisées encastrées dans la maçonnerie (montants de portes et fenêtres) ainsi que les sous-faces d'escalier, ne peuvent être examinées car elles sont, par conception, inaccessibles sans investigations destructives (démontage).

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de Termites aux abords de la construction.

Indices de présence d'agents de dégradations biologiques du bois

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.



NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **15/12/2017**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **PROTTUNG 46283 16.06.17 T**

Fait à : **SOUMOULOU** le : **16/06/2017**

Visite effectuée le : **16/06/2017**

Durée de la visite : **2 h 00 min**

Nom du responsable : **Gérald et Jean-Pierre BARRERE**

Opérateur : Nom : **ARROYO**

Prénom : **Charles**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

PROTTUNG 46283 16.06.17 T

7/8

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

 CERTIFICATION DE PERSONNES Accreditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr	 Bureau Contrôle Certification	N° de certification B2C - 0368
CERTIFICATION attribuée à : Monsieur Charles ARROYO Dans les domaines suivants :		
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante <small>Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole <small>Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état du bâtiment relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Etat de l'installation intérieure de gaz <small>Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Etat de l'installation intérieure d'électricité <small>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Constat de risque d'exposition au plomb <small>Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Diagnostic de performance énergétique individuel <small>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>	Obtenu le : 17/07/2015	Valable jusqu'au : 16/07/2020*
Fait à STRASBOURG, le 17 juillet 2015		
		Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER 
<small>*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance. La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com</small>		
16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com		

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites